

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**  
**Séance du 12 décembre 2023**  
Convocation du 05 décembre 2023

**N° 2023\_12\_021**

**Objet : Finances – Convention avec les communes pour des évènements autour des déchets ménagers**

Le 12 décembre 2023, à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à RUOMS Espace Rionis, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Maryse RABIER, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE.

Absents excusés : Patrice FLAMBEAUX, Françoise PLANTEVIN

Pouvoirs Claude AGERON à Luc PICHON, Thierry BESANCENOT à Guy CLEMENT, Sylvie CHEYREZY à Claude BENAHMED, Max DIVOL à Jean-Claude BACCONNIER, Denise GARCIA à Nicolas CLEMENT, Françoise HOFFMAN à Antoine ALBERTI, Jacques MARRON à Monique MULARONI, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU, René UGHETTO à Richard ALZAS

Secrétaire de Séance : Maurice CHARBONNIER

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 28  
Nombre de pouvoirs : 9 - nombre de suffrages exprimés : 36  
Vote contre : pour : 36 abstention : 1

**Jean-Yvon Mauduit, vice-président aux Finances** explique que dans le cadre de ses compétences, la communauté de communes organise la collecte et le traitement des déchets ménagers. Elle soutient les actions de sensibilisation autour de cette thématique que les communes souhaitent organiser.

Pour bénéficier d'un soutien de la communauté de communes l'évènement doit obligatoirement faire l'objet d'un conventionnement avec la communauté de communes (convention en annexe).

Les élus de la communauté de communes évalueront le projet au regard de différents critères et notamment l'importance de l'évènement, le rayonnement auprès de la population, la prise en compte des enjeux territoriaux des déchets ménagers, la cohérence avec l'action de la communauté de communes et du SICTOBA.

**Le Conseil Communautaire**, entendu l'exposé et après délibéré,  
A 36 voix pour et 1 abstention (Louise LACOSTE)

**Approuve** les modalités de la convention concernant l'organisation d'évènements autour des déchets ménagers.

**Charge** le Président de signer les conventions.

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire de Séance

Maurice CHARBONNIER